



SYNDICAT DÉPARTEMENTAL

CFTC

FINANCES PUBLIQUES

- Alpes-Maritimes -

La CFTC était reçue ce matin à Matignon avec l'ensemble des partenaires sociaux. Le Premier Ministre Edouard Philippe y présentait ses arbitrages pour la réforme de l'apprentissage.

La CFTC se satisfait d'abord que l'esprit du paritarisme soit sauf. En effet, les partenaires sociaux, qui sont les mieux placés pour définir les besoins des entreprises, co-écriront avec l'État les diplômes professionnels (intitulés, référentiels d'activité etc). Ces derniers pourront ainsi s'adapter aux évolutions de la société et du monde du travail d'aujourd'hui et de demain (mesures 11 et 19). Il s'agissait de l'une de nos revendications.

La CFTC militait durant la concertation pour un financement direct de l'apprentissage, sur la base du financement dit « au contrat » (mesure 8). Elle se félicite donc que cette option ait été retenue après arbitrage du gouvernement.

Les mesures annoncées pour favoriser l'information et l'orientation des jeunes souhaitant se tourner vers l'apprentissage constituent un autre point de satisfaction puisqu'il s'agissait d'une demande de la CFTC et d'un prérequis évident pour développer l'apprentissage en France (mesures 4, 5, 6).

La CFTC accueille favorablement la création de « campus des métiers », concept qu'elle n'a eu de cesse de défendre, et de passerelles entre CFA et lycée professionnel (mesure 9). Ces mesures sont de nature à fluidifier l'embauche d'apprentis dans l'intérêt de ces derniers comme dans celui des entreprises. Il en va de même des possibilités de s'affranchir du calendrier scolaire (mesure 17) et d'adapter la durée du contrat en reconnaissant les acquis antérieurs (mesure 16).

Même si elles paraissent louables, l'augmentation de la rémunération des apprentis (mesure 1) et la certification des maîtres d'apprentissage (mesure 18) ne répondent qu'en partie aux revendications de la CFTC. En effet, l'augmentation mensuelle de 30 euros ne constitue pas le levier attractif escompté initialement. Quant à la certification des maîtres d'apprentissages, le rapport dit vouloir les « encourager » quand la CFTC souhaitait les voir rendues obligatoires.

Enfin la CFTC sera vigilante sur les conditions de rupture de contrat des apprentis **et souhaite que la notion de médiation préalable prenne toute sa place et se fasse de façon tripartite. Cela permettra de mieux cadrer ces ruptures.** En effet, la CFTC ne perd pas de vue que la réforme de l'apprentissage doit constituer les volets « sécuriser » et « protéger » du « rubikskub » de réformes souhaité par le gouvernement.